QUESTIONNEMENTS ? DÉSACCORDS ?

ÉTAPES DE CHEMINEMENT D'UNE PLAINTE.

ÉTAPE 1

Communiquer directement avec l'intervenant concerné.

ÉTAPE 2

Communiquer avec la direction de l'établissement ou du service concerné.

ÉTAPE 3

Communiquer avec le bureau du Responsable du traitement des plaintes.

450 662-7000, 1770

ÉTAPE 4

Faire une demande de révision de décision.

ÉTAPE 5

Déposer une plainte au Protecteur de l'élève.

Pour remplir une demande de révision ou déposer une plainte au Protecteur de l'élève, visitez le :

www.csslaval.ca/plaintes

Nos équipes sont là pour vous accompagner dans votre démarche, vous écouter et trouver des solutions.

Centre de services scolaire de Laval

Québec